



PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL PERISCOLAIRE

de 3 à 11 ans

2026-2027



Accueil Périscolaire - Temps Méridien - Accueil de Loisirs



I. Présentation de la commune	3
a) Situation géographique	3
b) Objectifs éducatifs de la municipalité	3
c) Structure d'accueil d'enfants de la commune	4
II. Présentation du Service Jeunesse	5
a) Situation géographique et agencement	5
b) L'équipe du Service Jeunesse	5
c) Les moyens matériels	5
d) Les moyens financiers	6
e) Modalités d'inscription	6
f) Règlement intérieur	6
III. Présentation de l'accueil périscolaire matin/soir	7
a) Objectifs pédagogiques	7
b) Fonctionnement du matin	8
c) Fonctionnement du soir	8
IV. Présentation du temps méridien	10
a) Objectifs pédagogiques	10
b) Fonctionnement du temps méridien	11
c) Animations périodiques ou ponctuelles	11
V. Présentation de l'accueil périscolaire des mercredis	12
a) Les objectifs pédagogiques généraux	13
b) Les objectifs pédagogiques secondaires	13
c) Journée type	14
d) Définitions des différents temps de la journée	14
VI. Communication	15
VII. Rôle de la directrice	15
a) Missions	15
VIII. Rôle des animateurs	15
a) Missions principales	15
b) Missions secondaires	16
IX. Evaluation	16
a) Les objectifs pédagogiques / projets animations	16
b) La direction	16
c) Les animateurs	16

I. Présentation de la commune

A) Situation géographique

Darvoy est une commune française située dans le département du Loiret en région Centre Val de Loire. Elle se trouve à 16 km au sud-est d'Orléans, entre les communes de Sandillon et Jargeau. Elle appartient à la Communauté de Communes des Loges, qui regroupe vingt communes et plus de 40.000 habitants (2017).

Les communes les plus proches de Darvoy sont : Jargeau (1,8 km), Saint-Denis-de l'Hôtel (2,4 km), Férolles (3,3 km), Bou (3,9 km), Mardié (4 km), Sandillon (5,2 km), Donnery (5,8 km), Chécy (6,3 km), Ouvrouer-les-Champs (7 km) et Vienne-en-Val (7.4 km).

La commune compte un peu plus de 1.905 habitants (2022). La population de Darvoy a connu une forte croissance au cours du dernier demi-siècle et un renouvellement de sa composition, du fait de l'arrivée de jeunes couples, non originaires de la commune. Le tassement actuel semble ponctuel aux vues des projets de construction entrepris et des lotissements programmés sur la commune et nous pouvons raisonnablement envisager une augmentation du nombre d'enfants sur la commune. La demande en structures d'accueil et de loisirs de cette population – active - et dont le travail se situe essentiellement en dehors de la commune, est donc importante et semble devoir se maintenir dans les années à venir. Enfin, le recours ponctuel au télétravail et la flexibilité croissante de certains emplois entraîne une exigence de souplesse dans les demandes des parents et une adaptabilité permanente des services.

B) Objectifs éducatifs de la municipalité

La municipalité qui se trouve être l'organisateur du service jeunesse a mis en place en 2019 un Projet Educatif Territorial (PEDT) sous la direction du Maire, Marc Brynhole. Ce PEDT a été réactualisé en 2023 puis en 2026 afin de définir les huit objectifs généraux qui en sont les moteurs : *(extrait du PEDT 2026)* :

Objectif 1. Accompagner les enfants et les jeunes dans l'acquisition de la citoyenneté et valoriser la participation, les initiatives et l'engagement des enfants et des jeunes et en faire une source d'épanouissement.

Objectif 2. Renforcer la découverte et l'accès des enfants et des jeunes aux ressources locales (sportives, culturelles, numériques). Insertion et synergie entre les différentes structures qui accueillent des enfants sur la commune (tissu local associatif et SJ). Permettre à l'enfant de s'emparer des projets qui lui sont proposés.

Objectif 3. Intégrer les enfants et les jeunes à la politique culturelle communale. La commune a choisi de mettre la culture au cœur de sa politique afin de (re)créer un lien que la situation de Darvoy et l'évolution de sa population semblent distendre.

Objectif 4. Permettre l'intégration de tous les enfants et de tous les jeunes en apportant une attention particulière aux publics les plus fragilisés (notamment le handicap) et favoriser les échanges intergénérationnels tout en cherchant à lever les obstacles économiques et favoriser les mesures d'accompagnement.

Objectif 5. Promouvoir les valeurs du développement durable autour des objectifs d'équité, d'égalité et de solidarité dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux notamment autour de la question des repas.

Objectif 6. Accompagner les familles dans leur parentalité et favoriser leur investissement.

Objectif 7. Accompagner les adolescents et favoriser leur investissement.

Objectif 8. Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.

La mise en place d'une communication avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent leur être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires et extrascolaires. La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme de spectacles, d'expositions est un moyen de communication privilégié.

C) Les structures d'accueil d'enfants de la commune

La commune compte trois structures municipales d'accueils d'enfants :

- L'école primaire Jeannette Heisler

Elle se compose de trois bâtiments. Un premier regroupe les trois classes de maternelles, la salle de motricité et une salle dédiée à la bibliothèque. Un second bâtiment contenant quatre classes d'élémentaires, le bureau de direction et les sanitaires. Et enfin un dernier bâtiment divisé trois parties, une salle de classe, la salle de réunion des enseignants et un local de ménage.

Les élèves de l'école sont encadrés par huit enseignants sous l'autorité de leur directrice, Madame DUPONT-DESHAYES Christelle. Les classes de maternelles bénéficient de deux ATSEM à temps complet et d'un troisième à temps partiel, placées sous l'autorité de Mr Brynhole, Maire de la commune.

- Le service jeunesse municipal

Il regroupe quatre accueils distincts : l'accueil périscolaire (matin et soir), le temps méridien, l'accueil périscolaire des mercredis et enfin l'accueil de loisirs.

Tous sont indispensables à la commune afin de répondre à l'ensemble des besoins des familles darvoysiennes ayant des enfants âgés de 3 à 12 ans.

Le Service Jeunesse dans sa globalité est encadré par les élus et dirigé par une directrice, Madame LUCAS Katy, garante de la mise en place des directives éducatives de la commune mentionnées dans le PEDT.

- Le restaurant scolaire municipal

Sous la responsabilité de la municipalité et sous la gestion de sa responsable Madame K/BIDY Valérie, il accueille l'ensemble des enfants de l'école et du service jeunesse pour les temps de restauration du déjeuner durant la période scolaire et les vacances scolaires.

II. Présentation du Service Jeunesse

A) Situation géographique et agencement

L'accueil périscolaire se situe dans un bâtiment architectural, combinant le bois et le béton qui a vu le jour en fin d'année 2011, situé dans la continuité de l'école maternelle de Darvoy.

Son adresse postale : Venelle des écolières 45150 DARVOY



Il se compose d'un hall d'entrée qui dessert un bureau de direction/infirmier, un local d'entretien, un espace sanitaire, une grande salle d'activité, une kitchenette et enfin une mezzanine qui a pour rôle d'être une seconde salle d'activité. Tout autour du bâtiment se trouve des « porches » qui sont au nombre de cinq, tous plus ou moins vastes, servant à installer un salon de jardins, des tables de jeux extérieures...

A l'extérieur, sur l'arrière du bâtiment se trouve un grand terrain clairsemé d'arbres. Sur le côté gauche du bâtiment sont installés deux chalets, l'un en tôle pour abriter le matériel de jeux extérieurs (vélos, jeux de bascule, ballons, raquettes, seaux et pelles...) et un autre en bois où sont stockés du matériel de recyclage pour les activités (cartons, pots en verre...) et du matériel de vie quotidienne (gilets jaunes, glacières, dossards...). Selon les périodes et les besoins, nous pouvons ajouter en extérieur, un barnum.

Ce bâtiment est utilisé pour les accueils périscolaires mais également pour les accueils de loisirs.

B) L'équipe du Service Jeunesse

L'équipe se compose d'une directrice et de huit animateurs diplômés ou en cours de formation (apprentis CAP petite enfance / cursus BAFA).

L'équipe s'élargit avec d'autres agents du personnel communal (service technique, restauration, entretien et secrétariat de mairie) amenés à intervenir au quotidien pour/dans la structure.

C) Les moyens matériels

La municipalité met à la disposition du service jeunesse plusieurs de ses bâtiments afin d'y pratiquer des activités ou bien seulement d'y circuler :

- L'école maternelle (couloirs, dortoir, sanitaires, bibliothèque, cuisine, salle de motricité).
- Les cours de récréation de l'école maternelle ainsi que celle de l'école primaire.

Au niveau infrastructure, le service jeunesse bénéficie librement d'un city-park et des structures de jeux extérieurs (balançoire, toboggans, tables de ping-pong...) à proximité de son bâtiment ainsi qu'un terrain alloué à la mairie servant de potager et lieu de détente pour tous les habitants.

La Communauté de Communes des Loges, à laquelle la commune est rattachée met à la disposition du service jeunesse gratuitement deux moyens matériels différents :

- Un accès au gymnase intercommunal (situé à Darvoy et juste à côté de la structure) dont l'accès est défini par un planning.
- Un transport en bus durant les petites et grandes vacances scolaires (un bus par enfant pour chaque semaine d'ouverture).

D) Les moyens financiers

Les élus municipaux votent en chaque début d'année civile, un budget pour l'ensemble du Service jeunesse, il reste à la directrice de calculer le montant alloué à l'accueil périscolaire et ses différents temps d'accueil.

Le budget concerne les achats du matériel pédagogique, pharmaceutique, les prestations extérieures (sorties et intervenants), les goûters et possibles repas annexes.

E) Modalités d'inscription.

La fréquentation du SJ nécessite une inscription au préalable via le portail famille BL-ENFANCE mis en place par la mairie. L'accès à cet outil requiert une rencontre avec la direction du SJ. Celle-ci est valable pour l'ensemble de la scolarité de l'enfant. L'ensemble des enfants de Darvoy peuvent être accueillis (et sont prioritaires). Les enfants dits « hors-commune », peuvent être accueillis en fonction des places disponibles.

Pour toute inscription au SJ, il est obligatoire de fournir deux documents :

- Une copie du carnet de vaccinations de l'enfant
- Une copie de l'assurance extra-scolaire de l'enfant

La prise en compte des caractéristiques particulières d'un enfant tels que : des allergies alimentaires, ou bien un PAI, entraîne l'obligation de fournir un justificatif médical (ordonnance médicales et médicaments (*si nécessaire*) le tout nominatif, dossier PAI complet) précisant la procédure à mettre en application pour garantir la sécurité de l'enfant.

Les représentants légaux réservent ensuite selon leurs besoins, les temps d'accueil souhaités pour chacun de leur(s) enfant(s) via l'agenda des réservations sur le Portail Famille selon les modalités précisés dans le règlement intérieur.

F) Règlement intérieur

L'accueil d'un enfant au sein du service jeunesse est soumis à un règlement intérieur unique établi par Monsieur le Maire, Marc Brynhole, à chaque début d'année scolaire.

L'ensemble des modalités d'inscription, du fonctionnement, de la tarification, de la sécurité... y est mentionné pour chacun des accueils périscolaires (matin/soir, temps méridienne et mercredis).

III. Présentation de l'Accueil Périscolaire Matin / Soir

L'accueil périscolaire, déclaré à la DRAJES et en partenariat avec la CAF, a pour but d'accueillir les enfants scolarisés à Darvoy âgés de 3 à 12 ans avant/après du temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies afin de permettre une transition en douceur entre la famille et l'école.

L'ORGANISATEUR	Dénomination	Mairie de Darvoy
	Adresse	27 Route d'Orléans 45150 Darvoy
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN / SOIR	Adresse	Venelle des écolières 45150 Darvoy
	Coordonnées	02.38.59.79.36 service-jeunesse@darvoy.fr
	Capacité d'accueil	102 enfants
	Jours d'ouverture	Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon le calendrier scolaire 2026-2027
	Horaires	- Matin : de 7 heures à 8h20 - Soir : de 16h15 à 18h30
LE PUBLIC ACCUEILLI	Effectif	Matin : 30-35 enfants/ matin
		Soir : 50 à 80 enfants / soir
ENCADREMENT	Effectif	30 enfants de moins de 6 ans. Encadrement : 4 animateurs .trices 73 enfants de plus de 6 ans. Encadrement : 4 animateurs .trices

A) Objectifs pédagogiques

- Répondre aux besoins de garde des familles
- Assurer la sécurité du public accueilli dans un cadre sécurisant
- Accompagner l'enfant dans ses apprentissages et sa vie quotidienne
- Respecter le rythme de l'enfant
- Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble »
- Favoriser l'acquisition de l'autonomie en toute confiance

B) Fonctionnement du matin

Afin de répondre aux besoins de garde des familles, l'accueil périscolaire propose des horaires de fonctionnements très larges. L'accueil ouvre de 7 heures à 8h20, horaire d'ouverture des portes de l'école.

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps en famille et le temps scolaire. Il doit donc assumer ce rôle d'intermédiaire, notamment en matière de transmission d'informations. L'animateur doit être à l'écoute de toutes les informations communiquées par les familles afin de les renseigner aux enseignants. Il en est de même pour le soir à l'inverse des enseignants vers les familles.

L'enfant est accueilli à la porte d'entrée de l'accueil par un animateur qui l'accompagne en direction de son porte-manteau attribué pour les maternelles ou libre pour les élémentaires, pour y déposer son sac et ses affaires. Un passage aux sanitaires est proposé à l'enfant avant de le diriger vers la salle d'activité où deux autres animateurs prendront le relais. Des jouets, jeux de société, livres et autres activités lui seront proposés et en accès libre jusqu'au rassemblement à 8h05.

A cet horaire, les maternelles et les élémentaires sont divisés en deux groupes afin de se diriger dans le hall d'entrée à tour de rôle pour récupérer leurs affaires en vue de se rendre dans leurs classes respectives. Les maternelles qui n'ont pas à sortir des locaux puisque l'accueil est contigu à l'école maternelle, sont guidés par un animateur jusqu'à la porte de leur salle de classe où les ATSEM les y attendent. Les élémentaires accompagnés par leurs animateurs, sortent par le parc de l'accueil en direction de la cour primaire, lieu de rassemblement pour les classes élémentaires à l'ouverture de l'école.

C) Fonctionnement du soir

L'accueil périscolaire rouvre ses portes dès la sortie des classes à 16h15 et jusqu'à 18h30. Les familles peuvent récupérer leurs enfants seulement à partir de 17 heures afin de respecter le temps de restauration du goûter.

- Les maternelles (3 à 5 ans)

Les animateurs en charge de récupérer les enfants inscrits au périscolaire du soir, les réceptionnent directement à la sortie de leur classe puis les accompagnent en direction du hall d'entrée du SJ. Ils y retrouvent leurs porte-manteaux respectifs pour y déposer leurs vêtements, chaussures et sacs. Un passage aux sanitaires se met en place avant d'aller dans la grande salle pour prendre le goûter à table (le goûter est préalablement préparé par les animateurs). Les enfants mangent à leur rythme la collation (composée d'un laitage, d'un fruit et d'une part de gâteau préparé en amont par l'équipe d'animation) avant un second passage aux sanitaires en compagnie d'un animateur pendant le débarrassage du goûter.

Ensuite, tous les petits se retrouvent dans la grande salle d'activité pour cette fois-ci jouer librement avec l'ensemble des jouets et jeux mis à leur disposition en attendant l'arrivée de leurs familles. Des activités manuelles sont également encadrées par les animateurs au cours de la soirée.

- Les CP, CE1 et CE2 (6 à 8 ans)

Les animateurs se rendent dans la cour des élémentaires et attendent la sortie de classe (16h15). Lorsque les enfants sortent de classe, ils se dirigent vers les animateurs pour qu'ils les pointent, les comptent puis les emmènent jusqu'à l'accueil (16h25). Ils déposent leurs affaires dans le hall d'accueil librement, font un passage aux sanitaires puis se dirigent à l'étage de la structure. La mezzanine est le lieu prédestiné aux élémentaires. Les enfants s'installent à table pour prendre leur collation tout

comme les plus petits. En revanche, nous prônons l'autonomie donc ils se chargent eux-mêmes du débarrassage de leurs goûters (vaisselle, pot de yaourt et papier à la poubelle à l'aide du matériel mis à leur disposition en privilégiant toujours le recyclage) à partir de 16h45.

Un second passage aux sanitaires est réalisé avant de pouvoir profiter des activités proposées et/ou des jeux mis à leur disposition durant toute la soirée. Ils retournent dans leur foyer familial de manière échelonnée en fonction de l'arrivée de leurs familles.

- Les CM1 & CM2 (9 à 11 ans)

Un animateur se rend dans la cour des élémentaires et attend la sortie de classe (16h15). Lorsque les écoliers des deux classes de CM sortent, ils se dirigent vers l'animateur qui les pointe, les compte puis les emmène jusqu'à la bibliothèque de l'école maternelle (16h25). Ils y déposent leurs affaires sur un portant mobile, réalisent un passage aux sanitaires puis s'installent à table pour prendre leur collation (préparée à l'avance par l'animateur sous la même composition que les autres groupes). Nous prônons toujours l'autonomie, les CM doivent s'occuper également du débarrassage de leurs goûters partir de 16h45.

Un second passage aux sanitaires est réalisé avant de pouvoir profiter des activités proposées et/ou des jeux mis à leur disposition jusqu'à 18 heures (horaire à laquelle ils peuvent se rendre au sein de la structure du SJ afin de faciliter la récupération des enfants par les parents). Ils retournent dans leur foyer familial de manière échelonnée dès 17 heures en fonction de l'arrivée de leurs familles.

IV. Présentation du Temps méridien

Le temps méridien, déclaré à la DRAJES et en partenariat avec la CAF, a pour but de prendre en charge les enfants, entre la fin de matinée en classe et la reprise en début d'après-midi.

Ce temps est un moment charnière dans le rythme de vie de l'enfant, il combine la durée de restauration et celui de la détente.

La municipalité souhaitant offrir aux enfants sur ce temps méridien, des activités diversifiées répondant à des objectifs pédagogiques en lien avec le PEDT, l'équipe d'animation se charge de proposer des plannings d'animation pour chaque période.

L'ORGANISATEUR	Dénomination	Mairie de Darvoy
	Adresse	27 Route d'Orléans 45150 Darvoy
TEMPS MERIDIEN	Adresse	Venelle des écolières 45150 Darvoy
	Coordonnées	02.38.59.79.36 service-jeunesse@darvoy.fr
	Jours d'ouverture	Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon le calendrier scolaire 2025-2026
	Horaires	De 12 heures à 13h45 En rotation de deux temps : 12h-13h / 13h-13h45
LE PUBLIC ACCUEILLI	Effectif	1 ^{er} service : CE1/CE2/CM1/CM2 = 80 à 95 enfants
		2 ^{ème} service : 3 classes maternelles / 1 CP = 85-90 enfants
ENCADREMENT	Effectif	12 encadrants diplômés et apprentis (animateurs & ATSEM)

A) Objectifs pédagogiques

- Favoriser la vie en collectivité et le développement de la sociabilité de groupe
- Favoriser le partage et l'écoute de tous
- Amener l'enfant à se divertir
- Permettre la découverte d'activités nouvelles avec des professionnels diplômés

B) Fonctionnement du temps méridien

L'équipe d'encadrants composée de l'équipe d'animation et des 3 ATSEM de l'école maternelle prend en charge les enfants inscrits en restauration scolaire à la sortie des cours à 12 heures.

Deux services pendant le temps méridien sont en rotation durant la durée des deux heures de la pause méridienne :

	1 ^{er} Service de 12 heures à 12h45*	2 ^{ème} service de 12h55* à 13h45* ²
<u>Temps de Restauration</u> Sous la responsabilité des ATSEM & du personnel de restauration	3 classes de maternelles + 1 classe CP = 85 à 90 enfants	4 classes élémentaires = 80 à 95 enfants
<u>Temps d'activités</u> Sous la responsabilité de l'équipe d'animation	4 classes élémentaires = 80-95 enfants	3 classes de maternelles + 1 classe CP = 85 à 90 enfants

* il s'agit d'un entre deux de 10 minutes est prévu entre les services afin de permettre la sortie et l'entrée des classes.

*² les enfants retournent dans leurs cours respectives à partir de 13h35 avec les animateurs. Ils restent avec les enfants jusqu'à l'arrivée du corps enseignant.

- **Les Temps de restauration** : les enfants sont dans la salle de restauration où le service du repas est assuré par le personnel de restauration et les ATSEM.
- **Les Temps d'activités** : un planning d'activités par période est réalisé à la fin des périodes. Les activités proposées ne sont pas obligatoires, les enfants sont libres d'y participer ou de faire autre chose.

C) Animations périodiques ou ponctuelles

Depuis la rentrée 2023-2024, le temps méridien propose des activités pédagogiques sur le temps d'activités des enfants avant le repas pour les élémentaires et après pour les maternelles.

L'équipe d'animation s'organise avec un planning d'animation précis : un jour = une activité pour une classe avec un ou deux animateurs. Pas de redondance dans celles-ci afin que tous prennent du plaisir à un moment ou plusieurs moments dans la semaine.

S'ajoute à ce planning, la proposition de manière périodique d'animations encadrées par des professionnels diplômés sur un sujet particulier. Pour exemples :

- un professeur de percussion à proposer la découverte de celle-ci à une petite dizaine d'élèves d'élémentaires en 2024.

- un professeur diplômé en arts appliqués, a proposé un atelier « dessin » à raison de deux fois/semaine pour une soixantaine d'enfants en tout âgés de 7 à 11 ans en 2025
- **des sensibilisations** ont également lieu, en partenariat avec la Maison de Protection des Familles du Loiret, la Protection Civile, auprès du public élémentaire sur les violences, le harcèlement, les gestes qui sauvent...

Pour cette année 2026, un projet de « vélo-école » est envisagé pour le public CP et CE1 voir également les grandes sections.

V. Présentation de l'Accueil Périscolaire des Mercredis

L'accueil périscolaire des mercredis, **déclaré à la DRAJES et en partenariat avec la CAF, a pour but d'accueillir les enfants darvoysiens ou des communes environnantes, âgés de 3 à 11 ans, durant la journée du mercredi.** Il offre aux enfants dont les familles ont un besoin de garde, de pratiquer plusieurs activités de loisirs éducatifs et de détente. Il contribue à favoriser le développement, l'épanouissement et la socialisation de l'enfant et s'instruit dans la continuité des apprentissages des autres temps du service jeunesse.

L'ORGANISATEUR	Dénomination	Mairie de Darvoy 27 Route d'Orléans 45150 Darvoy
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DES MERCREDIS	Adresse	Venelle des écolières 45150 Darvoy
	Coordonnées	02.38.59.79.36 service-jeunesse@darvoy.fr
	Capacité d'accueil	60 enfants
	Période d'ouverture	Tous les mercredis selon le calendrier scolaire 26-27.
	Horaires	Ouverture dès 7h30 et jusqu'à 18h30
	Formules de réservation pour les enfants	➤ Matin sans repas : 7h30 à 12h15 ➤ Matin avec repas : 7h30 à 13h15 ➤ Journée : 7h30-18h30
LE PUBLIC	Effectif moyen	40 enfants / mercredi <i>15 maternels et 25 élémentaires</i>
L'ENCADREMENT	Animateurs	30 enfants de moins de 6 ans. = 3 animateurs diplômés et un apprenti 36 enfants de plus de 6 ans. = 3 animateurs diplômés

THEMES	Périodes distinctes	Thème global : « Les animés » • Septembre/Octobre : « Mickey & Compagnie / Zootopie » • Novembre/Décembre : Le Noël des vilains et des méchants • Janvier / Février : La robotique et l'univers 2.0 • Mars/Avril : Les fleurs et les papillons • Mai/ Juin et début Juillet : « Vaïana & Avatar »
--------	---------------------	--

A) Les objectifs pédagogiques généraux

- Favoriser le respect et l'acceptation de tous
- Participer à la vie du groupe dans les temps de vie quotidienne et d'activités
- Offrir un libre choix dans un cadre sécurisant
- Favoriser l'expression créative
- Permettre la découverte de thématiques variées.
- Promouvoir les gestes écologiques

B) Les objectifs pédagogiques secondaires

- Période Septembre-Octobre : « Mickey & Compagnie / Zootopie »
 - Représentation de personnages ciblés tout en ajoutant une part d'imaginaire.
- Période Novembre-Décembre : « Le Noël des Vilains et des méchants »
 - Mettre en avant des personnages caractérisés négatif et tendre vers le positif.
 - Imaginer et créer une fête de Noël en compagnie des « Vilains et des méchants ».
- Période Janvier - Février : « La robotique et l'univers 2.0 »
 - Présenter les « robots personnifiés de Disney » en sollicitant la création de son propre robot personnifié.
 - Susciter la découverte et la compréhension de l'univers 2.0 pour les élémentaires.
 - Présenter les avantages mais surtout les dangers de cet univers.
- Période Mars – Avril : « Les fleurs et les papillons »
 - Découverte du monde floral
 - Présentation de la métamorphose d'une chenille en papillon

- Découverte des différentes espèces de papillons
- Période Mai - Juin : « **Vaïana & Avatar** »
 - Représentation des 4 éléments (Terre, feu, eau, air)
 - Représentation de la vie sur une île et ses besoins.
 - Présenter l'histoire du film « Avatar » en adaptation pour un public élémentaire.
 - Imaginer un « Avatar du SJ ».

C) Journée type

Temps d'accueil des enfants	7H30 - 9H30
Temps d'activités <i>(manuelle, sportive ou atelier créatif libre)</i>	9H30 - 11H00
Temps libre	11H00 – 12h00
Temps de repas	12h00-13h00
Temps libre	13h00-13h30
Repos ou temps calme	Repos : 13h30-15h00 Temps calme : 13H30 - 14H00
Temps d'activités)	14H00 - 16H00
Goûter	16H00 – 16H45
Temps libre	16H45 - 18H30
Temps d'accueil des familles	17H00 - 18H30

D) Définitions des différents temps de la journée

Temps d'accueil → Accueil échelonné de 7H30 à 9H30. Durant ce temps, les enfants sont en activités libres (jeux de société, dessin, jouets).

Temps d'activités (manuelle, sportive ou atelier créatif libre) → Durant ces temps, deux ou trois activités sont proposées aux enfants afin de leur laisser le choix. Ils peuvent en réaliser une seule ou plusieurs.

Les ateliers créatifs libres consistent à mettre à disposition du matériel afin que les enfants puissent laisser libre court à leur imagination.

Temps libre → Les enfants sont libres de choisir leur occupation avec le matériel dont nous disposons (ballons, jeux géants, cerceaux, raquette etc...)

Temps de repas → Les enfants déjeunent au sein de la salle de restauration en compagnie des animateurs qui se restaurent à table avec eux et réalisent le service des plats en même temps. C'est un temps de partage propice à la discussion.

Temps de repos ou temps calme → Pour les élèves de maternelle, un temps de repos est proposé dans le dortoir de la maternelle.

Pour les primaires, un temps calme de 30 minutes est mis en place, avec des jeux et activités calmes ou de la lecture. Si certains souhaitent se reposer, ils peuvent dormir dans la salle de motricité.

Temps d'activités (manuelle, sportive ou atelier créatif libre) → Durant ces temps, deux ou trois activités sont proposées aux enfants afin de leur laisser le choix. Ils peuvent en réaliser une seule ou plusieurs.

Goûter → Goûter composée d'un laitage, d'un fruit et d'une part de gâteau (préparé en amont par les enfants lors d'un atelier cuisine). La collation est servie à table par les animateurs et le débarrassage est assuré par les enfants avec l'aide des animateurs.

Temps d'accueil → Accueil échelonné de 17H00 à 18H30. Durant ce temps, les enfants sont en activités libres (jeux de société, dessin, jouets).

VI. Communication

Les familles pourront communiquer avec la direction via le portail famille BL-Enfance, l'adresse mail de la direction ou par téléphone. Nous serons également amenés à transmettre des informations en utilisant les mêmes moyens de communication.

Évidemment, les animateurs ainsi que la direction sont disponibles sur les temps d'accueil.

VII. Rôle de la directrice

A) Missions

La directrice garantit la sécurité physique et morale de son équipe d'animation et des enfants. Elle organise la gestion administrative et financière de l'accueil de loisirs. Elle garantit la mise en œuvre du projet pédagogique et son suivi. Elle s'engage à être disponible auprès de l'équipe et des représentants parentaux de son public ainsi que des représentants de son organisateur.

VIII. Rôle des animateurs

A) Missions principales

Les animateurs doivent assurer la sécurité morale et physique des enfants et si nécessaire doivent mettre en place des dispositifs pour garantir celle-ci.

Les animateurs doivent encadrer et animer la vie quotidienne et les activités qui se déroulent sur la journée. Réactifs et forts en propositions, les animateurs doivent être des éléments moteurs pour accompagner les enfants dans leurs projets et réalisations.

Ils tiennent également le rôle de médiateur entre les familles et les différentes personnes que l'enfant rencontre dans sa journée à l'accueil de loisirs.

B) Missions secondaires

Les animateurs doivent mettre en œuvre à partir du projet pédagogique et en respect avec les thématiques établies, des projets d'animation seul ou en équipe. De ces projets d'animation découlent les activités mises en place tout au long des différents temps du service jeunesse.

IX. Evaluation

A) Les objectifs pédagogiques / projets animations

Des réunions d'évaluations par semestre seront mises en place afin d'évaluer la mise en œuvre et/ou le résultat des objectifs fixés et projets mis en place.

Une grosse réunion de bilan a lieu après chaque retour de vacances scolaires, afin d'évaluer la réalisation et l'aboutissement des projets thématiques mis en place.

B) La direction

L'évaluation de la direction est réalisée par l' élu responsable de la Jeunesse dans la commune. Elle a lieu une fois par an lors d'un entretien individuel professionnel spécifique pour les agents titulaires de la fonction publique. Durant cet entretien, la gestion de l'accueil, du personnel, du projet pédagogique et de sa mise en œuvre, le relationnel avec les familles et le public enfant ainsi que l'ensemble de ses autres missions sont évoqués et revues. Les objectifs fixés l'année antérieure sont évalués. Ils peuvent être poursuivis pour l'année à venir ou alors de nouveaux sont instaurés.

C) Les animateurs

La direction fixe des objectifs précis à chaque agent. Ces objectifs sont définis en fonction des compétences et des projets d'animation de chacun. Le but est d'évaluer les connaissances, mises en pratique et projets des animateurs tout en le valorisant dans ses missions. Des perceptions d'évolution de leurs missions pourront être revues lors de ces évaluations selon les souhaits de chacun ou de la direction.